

# Qui permet à l'Eglise catholique de vivre ?

## NOUS



## Participons tous au Denier

*Chers diocésains,*

Depuis 1905, date de la loi de séparation des Eglises et de l'Etat, la rémunération du clergé est intégralement prise en charge par les fidèles. C'est uniquement grâce à vos dons, à votre responsabilité de catholique, que les prêtres et les salariés du diocèse de Cambrai ont les moyens de vivre et d'agir. C'est un véritable miracle de générosité car, chaque année, tout est à recommencer ! La situation économique difficile que connaît notre pays n'épargne pas l'Eglise qui dispose déjà de moyens bien limités par rapport à l'ampleur des besoins.

**Je vous lance cet appel avec confiance** : merci de rejoindre la grande famille de ceux qui permettent à l'Eglise de vivre. N'hésitez pas à transmettre ce message en particulier à vos enfants. De tout cœur.



*+ François Hamier*

<http://www.cathocambrai.com/denier-de-Eglise-2011>